

ANNULE ET REMPLACE

NOTE D'INFORMATION IFTH du 21 AVRIL 2020
« MISE SUR LE MARCHÉ DES MASQUES UNS »

(Suite à la communication du 17 avril 2020 de la DGE)

Objet : Les confectionneurs disposant de rapports d'essais sur l'utilisation de complexes déjà testés par la DGA et IFTH pour fabriquer des masques UNS

- Si vous êtes un confectionneur et que vous utilisez une matière déjà évaluée par la DGA ou IFTH vous n'aurez pas à renvoyer votre masque si vous utilisez le CDC de l'IFTH : https://savoirfaireensemble.fr/wp-content/uploads/2020/04/cdc_masque_usage_non_sanitaire_-_version_1.0_02_avril_2020.pdf
- Vous devrez demander à votre fournisseur de matière son rapport de test DGA pour assurer une bonne TRACABILITE en vérifiant qu'il corresponde bien à la référence que vous commandez et vérifier son authenticité à l'adresse : dga.Masques-Contact.fct@intradef.gouv.fr
- Suivant le nombre de lavages indiqués sur votre rapport DGA, vous devrez contrôler la qualité de confection de votre masque, pour que sa durée de vie corresponde bien aux nombres de lavages annoncés et utilisez les accessoires appropriés.
- Nous vous rappelons que vous devez contrôler l'ergonomie du masque en rapport du complexe que vous utilisez soit bien adaptée au visage, avec le moins de fuite possible. Pour cela vous devez faire le test de 4h au porter.
- Nous vous rappelons que si vous mettez sur le marché des masques de façon individuelle, vous devez mettre une notice pour chaque masque.
- Vous pouvez continuer à utiliser le guide de mise sur le marché : https://savoirfaireensemble.fr/wp-content/uploads/2020/04/guide_pour_masques_uns-version_1.0_du_01-04-2020_vdef_2.pdf

Pour tous ceux qui mettrons à la disposition du public leur production. En l'absence de définition formelle de masques « Grand Public », nous conseillons aux fabricants de s'appuyer sur toutes les documentations définissant les masques UNS CAT1 et CAT2